

Nom officiel de la «Nouvelle-Écosse»

En outre, substituer le nom de «Nova Scotia» à celui de «Nouvelle-Écosse» pourrait être vu comme une tentative de falsifier l'histoire. Si cette proposition était adoptée, les livres d'histoire français qui renferment le nom de «Nouvelle-Écosse» tomberaient en désuétude. Les textes historiques, juridiques et géographiques devraient également être modifiés, et cela coûterait une somme astronomique.

De nombreuses considérations justifient l'appellation française de «Nouvelle-Écosse». C'est le nom que l'on retrouve dans le Traité d'Utrecht—d'ailleurs, mes collègues tout à l'heure l'ont mentionné—par lequel la France cédait la province à la Grande-Bretagne en 1713. En effet, la province fut une possession française de 1667 à 1710 et s'appelait originellement l'Acadie. De plus, une communauté française continue d'y prospérer.

Je suis parfaitement consciente du fait que le député d'Annapolis Valley—Hants a des raisons sincères et légitimes de proposer ce projet de loi. Il ne fait aucun doute que ce projet lui tient à coeur. Je crois savoir en effet, monsieur le Président, qu'il l'a présentée une première fois en 1977 et plusieurs autres fois par la suite.

Malgré toute la sincérité qui inspire mon collègue, je désire porter à l'attention de celui-ci que l'un des principaux arguments qui militent contre cette proposition est la présence d'une importante minorité francophone en Nouvelle-Écosse. Comme nous le savons tous, monsieur le Président, les Français furent expulsés de leur patrie, l'Acadie, au XVIII^e siècle, et ce n'est qu'avec beaucoup de difficulté que quelques-uns d'entre eux parvinrent à y retourner. La langue et la culture françaises ont, comme je viens de le dire, survécu tant bien que mal dans ce qui est resté de l'Acadie. Même si je reconnais que l'honorable député appuie les efforts visant à maintenir la culture française en Acadie, la modification du nom officiel de la Nouvelle-Écosse rendrait les choses encore plus difficiles à cet égard.

Je suis persuadée que le député a de très bonnes raisons d'agir comme il le fait. Ainsi, la simplicité administrative d'une appellation unique et immédiatement reconnaissable qui n'aurait pas besoin d'être traduite d'une langue à l'autre est évidente. Il y a toutefois un *hic*, comme je l'ai déjà mentionné. En adoptant cette proposition de loi, l'une des langues officielles semblerait négligée au profit de l'autre. J'aimerais rappeler à l'honorable député que l'appellation «Nouvelle-Écosse» est officiellement utilisée depuis que le roi de France a cédé l'Acadie à la Couronne britannique. Ce qui semblait être une bonne idée au départ entraîne finalement davantage de problèmes qu'il n'en résout. Je crois que le fait d'adopter une loi sur l'appellation officielle d'une région géographique, en faisant fi de l'histoire et des traditions, est une initiative futile.

J'estime qu'il est de mon devoir de dire à l'honorable député, en ne préjugant aucunement de la sincérité de ses intentions, que rien ne laisse croire qu'ils accepteront sans broncher l'appellation «Nova Scotia». L'usage a bel et bien consacré l'appellation Nouvelle-Écosse et celle-ci fait partie du fond linguistique commun à tous les francophones du pays.

Au fil des ans, l'expression «Nova Scotia» est devenue l'appellation anglaise de la province. Elle fut admise des Anglais du fait de sa connotation culturelle et à cause également de la prédominance du latin dans les cours anglaises de 1621, lorsque le roi Jacques 1^{er} a remis à William Alexander la chartre lui octroyant la Nouvelle-Écosse. Depuis, on aurait pu changer le nom de la province pour *New Scotland*, mais ce changement ne s'est jamais fait et «Nova Scotia» est demeuré l'appellation officielle de la province en anglais.

Les francophones préfèrent sûrement continuer à utiliser un nom clairement français qui de surcroît est en usage depuis des siècles.

J'aimerais rappeler à l'honorable député d'Annapolis Valley—Hants qu'il existe des gens qui prisent beaucoup le nom français de sa province. Dans toutes les régions du Canada où on parle français il est d'une consonance familière. On n'y comprendrait sûrement pas les raisons pour lesquelles seule l'appellation latine devrait être retenue. De plus, le nom français donne à la province une double appellation, française et anglaise, de sorte que les Canadiens des deux cultures s'y sentent chez eux. L'adoption de la proposition du député d'Annapolis Valley—Hants susciterait non seulement une insatisfaction certaine dans sa province, mais créerait une impression pénible parmi les francophones.

Depuis un certain temps maintenant les citoyens canadiens font preuve d'un nouvel esprit d'entente et d'un désir affirmé de coexister harmonieusement. Même si la proposition à l'étude semble inoffensive, le changement d'un nom français aussi magnifique que celui de la Nouvelle-Écosse pourrait être mal interprété par certains habitants de la province qui le portent, sans parler du reste du Canada. Je conseillerais alors à mon honorable collègue de réexaminer sérieusement sa proposition de modifier l'appellation officielle de la province de la Nouvelle-Écosse.

Monsieur le Président, je suis particulièrement sensible à la cause des francophones hors Québec et je pense qu'ils pourraient se sentir lésés par ce projet. J'estime qu'il existe suffisamment de motifs pour réviser cette proposition de loi et la retirer. Notre magnifique pays n'est pas seulement l'oeuvre d'une seule communauté, comme le démontre à l'évidence la présence dans cette Chambre de députés francophones et anglophones, et il faut prendre conscience de notre diversité culturelle et du cachet distinct qu'elle confère à notre pays. Sachons donc reconnaître la richesse de ce patrimoine et en tenir compte pour mieux préparer tous ensemble l'avenir de ce pays.

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et du ministre responsable du Multiculturalisme): Monsieur le Président, pour les quelques minutes qu'il reste, j'aimerais moi aussi dire quelques mots sur la proposition de mon collègue d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan) sur le projet de loi C-217. Il y a beaucoup de choses qui ont été dites, monsieur le Président. Il y a beaucoup de noms qui ont été dits, qu'on a essayé de changer, de rendre bilingues, mais mon collègue m'a touché encore plus que les autres surtout quand il a parlé de Roch La Salle ou de John Wise.